



**COLDWELL BANKER**  
**VAL PROPERTY**

## **BAREME D'HONORAIRES**

*Régie par la Loi 70-9 du 2 janvier 1970 et le Décret n° 72-678 du 20 juillet 1972.*

### **Honoraires maximums de vente ou d'acquisition d'immobilier résidentiel**

De 1 à 300 000€ : 6% TTC

A partir de 300 001€ : 5% TTC

Intégralement à la charge du propriétaire vendeur, sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Forfait minimum de perception de 3000 € TTC pour les stationnements et les caves.

Il est précisé que ces tarifs doivent être effectivement appliqués dans une majorité des transactions. Il est possible d'y déroger seulement à la baisse pour des affaires particulières et dans les limites proches des conditions pratiquées\*.

\*Note de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/17

COLDWELL BANKER VAL PROPERTY  
2 rue de Vaux 72 000 Le Mans +33 9 73 88 07 36  
[valproperty@coldwellbanker.fr](mailto:valproperty@coldwellbanker.fr)